



Notre-Dame-du-Laus

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, trésorier/directeur général par Intérim de la Municipalité QUE;

Le conseil de la susdite municipalité, à sa séance ordinaire du 21 juin 2022, a adopté le règlement 07-06-2022 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire.

Le règlement n° 07-06-2022 est disponible pour consultation auprès de la direction générale de la municipalité entre les heures d'ouverture du bureau situé au 66, rue Principale à Notre-Dame-du-Laus.

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce vingt-septième jour de juin deux mille vingt-deux

.....
Robert Leclair, sec.- trésorier/directeur général intérimaire

Je soussigné, Robert Leclair, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil entre 15 h et 16 h le mardi 27 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-septième jour de juin deux mille vingt-deux.

.....
Robert Leclair, sec.- trésorier/directeur général par intérim